



La longue histoire de la langue occitane – un millénaire, son « élaboration » commençant entre les IX^{ème} et X^{ème} siècles – lui fait vivre jusqu'à aujourd'hui encore continuités et ruptures, tant dans la transmission orale qu'écrite.

Du Moyen-Age à la Révolution Française :

L'occitan est la langue de communication majoritaire de la population jusqu'aux abords du XVIII^{ème} siècle. L'Église seule assure un enseignement structuré de l'écrit (latin et occitan), pour un public restreint : membres du clergé, juristes, fonctionnaires, scientifiques, poètes (Dante...), quelques rois, princes (le roi d'Aragon, Richard Cœur de Lion...) ou grands seigneurs des cours d'Europe.

Après la Croisade contre les Albigeois, (initiée au début du XIII^{ème} siècle), les Troubadours, connu-es au delà des frontières de la zone occitane, voient leur activité de création littéraire déconsidérée. Le rayonnement de l'écrit subit un premier ralentissement.

Les Académies (Gai Saber, 1323), font une place de plus en plus importante, voire même exclusive (Académie Française, 1694) au français, considérant les locuteurs des langues locales comme des personnes rustiques et grossières. Le français prend une place de plus en plus importante, par obligation (l'Édit de Villers-Cotterêts imposera son utilisation dès 1539 comme langue juridique écrite sur tout le territoire), et aussi pour être présenté comme moyen de reconnaissance et d'ascension sociale.

Pourtant, des auteurs comme le gascon Pey de Garros (XVI^{ème}), le toulousain Peire Godolin (XVII^{ème}), ou encore l'Abbé Jean-Baptiste Fabre (XVIII^{ème}) s'élèvent contre le centralisme culturel français de leur époque.

Au moment de la Révolution française, la période de la Convention - Rapport de L'Abbé Grégoire (1793) sur « la nécessité » d'anéantir les patois – porte un premier coup à la langue orale. Désormais, les langues locales, appelées « patois », sont considérées comme ennemies de la Révolution et soupçonnées de porter en elles la contre-révolution. Seul le français est considéré comme la langue de la liberté par les Conventionnels.

Du XIX^{ème} siècle jusqu'à nos jours :

Au XIX^{ème} siècle, les lois Scolaires (Guizot en 1833, Ferry en 1881) amorceront une phase particulière de déconsidération et de répression des langues régionales, dont l'occitan.

Il faut ainsi punir tout élève surpris à parler une autre langue que le français à l'école.

Or, une enquête du ministre de l'Instruction Publique Victor Duruy révèle que, en 1864, 90 % de la population ne parle pas français en Ariège, Aveyron, Gers et Var ; de 75 à 90 % dans 5 autres départements (Tarn, Aude...) ; de 60 à 75 % dans 5 autres (Haute-Garonne, Hérault...).

Au même moment, le Félibrige, mouvement littéraire dont Frédéric Mistral (Prix Nobel de Littérature en 1904) est l'un des fondateurs, tente de redonner à la langue occitane son éclat.

La langue reste encore pour une bonne partie de la population un outil quotidien, mais sa connaissance écrite est quasiment inexistante, au profit du français.

La 1^{ère} guerre mondiale emportera avec elle bon nombre de locuteurs, soldats - paysans, artisans, petits ouvriers pour la plupart - partis combattre dans les tranchées, un univers surtout francophone. Le nombre de morts accentuera le déséquilibre démographique, fera grandir l'attrait de la ville et accélérera l'exode rural et la connaissance du français qui « remplacera » peu à peu l'occitan.

La mécanisation (années 50), puis l'arrivée de la radio et de la télévision, exclusivement francophones (années 60), vont peu à peu limiter les espaces de pratique de l'occitan. La famille, le village, continuent de porter une langue riche, mais essentiellement rurale, et souvent dévalorisée par ses propres locuteurs (situation de diglossie). Le mot « patois » reste le mot dominant pour désigner cette langue.

En 1945, à la Libération, est créé l'Institut d'Études Occitanes, qui entend œuvrer à la promotion de la langue et de la culture occitanes.

Depuis 1951 (loi Deixonne), divers textes permettent l'enseignement d'un certain nombre de langues régionales à l'école, au collège, au lycée et à l'université.

Un enseignement bilingue français-occitan est rendu possible à partir de 1989.

Ainsi, au moment où la langue a perdu une grande partie de ses locutrices et locuteurs, une reconnaissance de son intérêt se manifeste : la Constitution française reconnaît les langues régionales comme faisant partie du patrimoine national, l'Europe encourage le plurilinguisme, les collectivités territoriales s'engagent dans divers programmes et projets liés à la transmission de ces langues, l'École propose plusieurs dispositifs de la Maternelle à l'Université, des associations offrent des ateliers et cours d'occitan et des formations qualifiantes sont proposées au public le plus large.

Dans le même temps, une enquête socio-linguistique effectuée dans le Gers (chiffres de 2010 sur un échantillon de 1 000 Gersois-es) révèle que :

- 50 % des Gersois-es sont occitanophones (niveaux de locution variables), dont 5 % avec un très bon niveau,
- la majorité des locutrices et locuteurs se situe dans les classes d'âge les plus élevées,
- seul-e 1 occitanophone sur 4 a transmis la langue à ses enfants,
- 3 Gersois-es sur 4 souhaitent préserver cette langue.

Ainsi, si l'occitan n'est plus aujourd'hui la langue parlée par la majorité des habitants des pays d'oc, la conscience de son intérêt a augmenté, ainsi que son affichage dans la société.

JEU

C N N Y P W C E O L L Y R T O I B
C O L E E U L O R I O B E R A F O
T R M C N A O F T A C U V A Y L W
P R O M R S D D S X U Q O N Q T Y
M A O I U Y E D Q F T B L S W E I
N I T U S N A I E V E B U M M G B
U G S R B A I Y G L U T T I V S O
G I E T I A D C G N R E I S C T H
P A N J R M D E A T E J O S I U B
U A I U T A O O Y T R M N I A S G
O Y T E O N L I U I I E E O O Y W
T C J O J J F O N R U O E N J A Y
E Y Y Z I O V U E E B W N N T U Q
E C O L E S P V Y I A T B J Q E K
L I F C O C C I T A N B X A M X Y
D Z O U H A M Y G L H W C Z U T Z
I F A U M Z V R Y Q U B I A O U N

patois
communication
croisade
enseignement
troubadour

transmission
locuteur
patrimoine
revolution
occitan

mistral
ecole

LEXIQUE

Troubadour : (de l'occitan trobador : « trouveur ») c'est un compositeur, poète, et musicien médiéval de langue d'oc, qui interprétait ou faisait interpréter par des jongleurs ou des ménestriers ses œuvres poétiques. Les femmes qui pratiquent l'art du trobar, sont appelées des trobairitz.

Locuteur : personne qui parle effectivement telle ou telle langue (le mot est souvent utilisé au pluriel).

Centralisme : c'est une forme d'organisation d'un État, ou d'une organisation, dans laquelle les décisions sont prises dans un centre unique.

Répression : il s'agit ici des instructions, adressées par le Ministère de l'Instruction Publique aux institutrices ou instituteurs, demandant de punir les élèves surpris à parler à l'école une autre langue que le français.

FRISE CHRONOLOGIQUE

La langue occitane est langue de communication majoritaire

1000
« Période d'élaboration »
de la langue occitane

1539
Edit de
Villers-Cotterêts

1694
Création de
"l'Académie Française"

1882
Lois scolaires de
Jules Ferry

1951
Loi Deixonne



DÉPARTEMENT
DU GERS



Erasmus+